



Indemnité d'assurance itt

Par **titine 966**, le **30/03/2011** à **20:50**

Bonjour,

je viens vers vous vous poser une question j'ai une assurance emprunteur je suis actuellement en arrêt de travail depuis plus de 90 jours j'ai monté le dossier au niveau de l'assurance je suis passée à un expert qui a vu que je prenais des antidépresseurs ce qui n'a aucun rapport avec ma pathologie intervention de rupture des tendons j'ai dû faire remplir un questionnaire à mon médecin traitant pour dire depuis combien de temps je suis avec des antidépresseurs est-ce qu'ils peuvent me refuser les paiements même si ça n'a aucun lien avec la dépression

Par **chaber**, le **31/03/2011** à **15:01**

Bonjour

Lorsque vous avez rempli le questionnaire médical, avez-vous précisé que vous étiez en soins ?

Par **titine 966**, le **31/03/2011** à **15:04**

j'ai tout déclaré sauf que je prenais des antidépresseurs étant donné que mon état est bien stabilisé je prends ces médicaments depuis l'année 2000

Par **lili500_0**, le **30/04/2012** à **23:07**

bonjour titine 966

je sais que ce post a plus d'un an, mais j'aurais vraiment aimé savoir comment cela c'était fini pour vous, l'assurance a t'elle pris en charge vos mensualités ou a t'elle bloqué a cause de votre omission?

merci de me redire car je suis dans le meme cas

mille merci

lili